

Adjoint à la cheffe du service des finances, de l'immobilier et de la commande publique

(H/F)

Catégorie : B confirmé

Modalités de recrutement :

- Détachement sur contrat de 3 ans renouvelable
- CDD de 1 an renouvelable

Date limite de dépôt de candidature : 11 octobre 2019

Affectation : Paris 9

Date de prise de fonction : À partir du 1^{er} novembre 2019

Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) :

Le secteur de la sécurité privée est réglementé depuis la loi du 12 juillet 1983, codifiée en 2012 dans le livre VI du code de la sécurité intérieure et prend en compte les métiers suivants :

- la surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage (environ 120 000 salariés) ;
- les agents cynophiles, appelés communément « maîtres-chiens » sont quelques milliers ;
- la sûreté aéroportuaire : près de 9 000, ces agents se trouvent aux points d'inspection-filtrage (PIF) dans les aéroports, visionnent les écrans RX et procèdent aux palpations de sécurité si nécessaire ;
- le transport de fonds et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) : environ 10 000 ;
- la protection physique de personnes ;
- les recherches privées, dont les agents sont appelés, à leur demande, « détectives privés » ;
- la protection armée des navires : dernière activité à avoir été intégrée en 2014 au livre VI du exercent dans les eaux extraterritoriales soumises à des risques d'attentats terroristes ou d'actes de piraterie ;
- la sécurité privée armée qui va se mettre en place fin 2019.

Créé en 2011 par la LOPSSI 2, le Conseil National des Activités Privées de Sécurité est un établissement public administratif sous tutelle de ministère de l'intérieur. Il comprend environ 220 agents répartis sur 11 sites en France. Il assure la régulation du secteur de la sécurité privée par des tâches de police administrative et de contrôle.

Le CNAPS est chargé :

1. d'une mission de police administrative : il délivre, suspend ou retire les titres, des 170 000 salariés et 11 000 entreprises et établissements secondaires, permettant d'exercer une activité privée de sécurité (autorisation des entreprises, cartes professionnelles des agents de sécurité, agréments des dirigeants..) ;
2. d'une mission disciplinaire : il assure la discipline de la profession ;
3. d'une mission de conseil et d'assistance à la profession.

Les délégations territoriales du CNAPS sont implantées dans les villes suivantes : Villeurbanne, Metz, Bordeaux, Lille, Rennes, Marseille, Aubervilliers et en outre-mer à Fort-de-France, Nouméa, Papeete et Saint-Denis de la Réunion.

Le service finances, marchés, immobilier est composé de 6 agents (dont la cheffe de service) :

- 1 adjoint à la cheffe de service ;
- 1 chargé de mission archivage ;
- 1 chargé de la gestion et du suivi des factures ;
- 1 chargé des moyens généraux et des achats ;
- 1 agent en charge des frais de missions.

Missions :

L'adjoint de la cheffe du service pilote l'activité du service sous l'autorité de la cheffe du service des finances, de l'immobilier et de la commande publique. Il assure son intérim.

Suivi budgétaire

L'adjoint de la cheffe de service, en étroite collaboration avec cette dernière :

- contribue pleinement à l'élaboration du budget de l'établissement ;
- suit l'exécution budgétaire ;
- pilote les engagements juridiques dans le logiciel financier.

Il suit, dans le respect du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le parc immobilier :

- définition des besoins en matière de travaux, prestations et aménagements, des opérations de déménagement éventuelles de sites des délégations territoriales et pilotage de leur réalisation (il s'appuie pour ce faire sur le chargé des moyens généraux et des achats) ;
- élaboration et suivi des budgets liés à l'immobilier (loyers, charges, travaux, maintenance...);
- relations avec les interlocuteurs institutionnels « immobilier » : tutelle, contrôleur budgétaire, RPIE, DIE

Il suit les marchés publics, en étroite relation avec le chargé des moyens généraux et des achats :

- sourcing, définition et recensement des besoins transversaux des services ;
- planification, programmation, organisation et gestion des procédures d'achat, suivi de l'exécution des marchés, des contrats et conventions y compris interministériels (DAE, UGAP ...).

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins du service.

Contraintes liées au poste :

Respecter les délais des marchés publics, gestion immobilière multi-sites.

Compétences nécessaires :

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Connaissance de la réglementation des marchés publics• Connaissance du budget des établissements en mode GBCP• Maîtrise des logiciels financiers• Maîtrise des outils bureautiques	<ul style="list-style-type: none">• Pilotage / planification• Mise en œuvre de normes et procédures• Capacité à travailler en autonomie• Prise de décisions• Travail en équipe• Maîtrise expression écrite et orale	<ul style="list-style-type: none">• Sens des responsabilités et réactivité• Discrétion, confidentialité• Sens de l'organisation• Sens de l'analyse et de la synthèse• Rigueur• Sens de l'initiative• Sens de l'écoute et du relationnel• Autonomie

Expériences requises :

- Expérience similaire dans le secteur public de 3 à 5 ans souhaitée ;
- Formation et expérience en marché public vivement souhaitées ;
- Connaissances en matière de gestion de parc immobilier appréciée.

Candidatures :

Les candidatures (curriculum-vitae et lettre de motivation) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence « ASFI », sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr.

Site internet : <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr>